



COMMISSION ETHIQUE

PV N° 1 du 20 JANVIER 2026

AVIS ET RECOMMANDATIONS

Dossier JS BASSIN

1-PREAMBULE

La Commission ETHIQUE du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL est de création récente.

Le dossier JS BASSIN est le premier dossier soumis à la Commission.

Cette création est le fruit d'un travail de réflexion d'un groupe constitué des différentes familles du football.

Les lignes qui suivent sont la synthèse de ce travail.

Il convient de préciser en préambule que toute forme de discrimination, notamment à caractère raciste, est strictement contraire aux valeurs portées par la Fédération Française de Football, la Ligue et le District, et qu'elle doit être combattue sans ambiguïté.

La Commission souligne la nécessité, dans l'intérêt de toutes les parties, de distinguer avec rigueur :

- les propos ou actes discriminatoires objectivement établis, qui appellent un signalement précis et un traitement approprié par les commissions compétentes ;
- les situations relevant de tensions sportives, de provocations ou de comportements antisportifs, qui doivent être analysées dans un cadre disciplinaire ou éducatif distinct.

La Commission ETHIQUE observe que la diversité des origines et des nationalités des joueurs ne saurait, en elle-même, constituer un facteur explicatif des conflits rencontrés. De nombreux clubs du District évoluent dans un contexte multiculturel comparable sans difficultés particulières, grâce notamment à un encadrement structurant, un discours responsable et une exemplarité constante de leurs dirigeants, éducateurs et encadrants.

Au regard de ces éléments, la Commission éthique du District formule les avis et recommandations suivants :

1- Exemplarité et responsabilité des dirigeants

La Commission recommande aux comités directeurs des clubs concernés d'adopter une posture responsable et apaisée, tant dans leur communication institutionnelle que dans leur comportement en bord de terrain et dans l'environnement des rencontres, afin de ne pas entretenir un climat de confrontation ou de victimisation.

2- Protection et signalement des situations avérées

→ Toute situation de discrimination réelle doit faire l'objet d'un signalement circonstancié (rapports d'arbitres, délégués, témoignages), afin de garantir la protection des personnes concernées et de permettre un traitement équitable par les instances du District.

→ Tout arbitre est à même de prendre cette initiative lors d'une rencontre émaillée de tels incidents.

3- Prévention et sensibilisation internes

La Commission recommande la mise en œuvre, au sein des clubs concernés, d'actions de sensibilisation à destination des dirigeants, éducateurs et joueurs, portant notamment sur :

- le respect de l'adversaire et de l'arbitrage ;
- la gestion des émotions et des tensions en compétition
- la distinction entre discrimination, conflit sportif et comportement antisportif

4- Désignation d'un Référent Ethique

Il est recommandé que chaque club désigne un référent éthique ou un interlocuteur identifié,

chargé de la prévention des comportements contraires aux valeurs du Football et du lien avec les instances du District.

5- Coopération avec les Commissions du District

La Commission insiste sur l'importance d'une coopération loyale et constructive avec les Commissions du District, fondée sur des faits établis, une communication mesurée et le respect des procédures fédérales.

6- Rôle de l'Arbitre et de l'Educateur d'équipes

L'Arbitre et l'Educateur d'équipe jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des situations de tension ou de discrimination.

L'arbitre est garant du respect des règles et des valeurs sportives ; à ce titre, il est habilité à intervenir immédiatement face à tout comportement ou propos inapproprié, notamment par la mise en place d'un temps d'apaisement ou, si nécessaire, par l'arrêt de la rencontre.

L'éducateur d'équipe, par son positionnement éducatif et son exemplarité, veille au comportement de ses joueurs et contribue activement au maintien d'un climat respectueux, tant sur le terrain qu'en dehors. Il est tenu d'intervenir sans délai pour faire cesser tout agissement contraire à l'éthique sportive et de coopérer pleinement avec l'arbitre et les instances compétentes.

Toute situation avérée doit être signalée et faire l'objet d'un compte rendu précis et circonstancié.

La Commission ETHIQUE du District rappelle enfin que la lutte contre les discriminations ne peut être efficace que si elle s'accompagne d'une responsabilité collective de l'ensemble des acteurs du football, et d'une exemplarité constante des dirigeants et encadrants.

2-LE DOSSIER JS BASSIN

Contexte de la saisine de la Commission

M. Francis RIGAL, Président du club de la JS BASSIN, a contacté Pierre BOURDET Président du DAF afin de lui exposer les difficultés rencontrées par son club.

Pierre BOURDET a orienté ce dossier vers Jean-Marc ANSELMi, Président de la Commission d'ETHIQUE du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutien et d'aide de la part du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL étant précisé que la Commission ne pourra formuler qu'un avis, sans se substituer aux instances compétentes.

La Commission du 20 janvier 2026.

Le Club JS BASSIN était représenté par Francis RIGAL : Président, Charles GASPARD Vice-Président, et Kelly RECOULES licenciée.

Pour la Commission, étaient présents :

- Jean Marc ANSELMi Président,
- Stéphanie VIARGUES-BRAVO, secrétaire,
- Pierre BOURDET
- Béatrice LATAPIE-BOULOC,
- Sarah LAGRIFFOUL,
- Patrick SALOMON,
- Mariana RODNIANSKA.

Audrey VALAYER et Bernard BORG étaient absents et excusés.

Exposé des problématiques rencontrées par la JS BASSIN

M. RIGAL indique que son club est confronté depuis plusieurs années à des situations récurrentes de discriminations et de propos racistes, visant des joueurs et des joueuses.

Il souligne plusieurs difficultés :

- La complexité des procédures pour signaler et faire remonter les faits aux instances.
- Le fait que, dans de nombreuses situations, seuls des témoignages sont disponibles.
- Le sentiment que ces agissements sont clairement dirigés contre son club, dénoncés depuis près de deux ans sans réponse suffisante.

Des actions ont néanmoins été mises en place par le club :

- Affichage « STOP AU RACISME » avant les rencontres,
- Organisation de pots d'accueil et actions de convivialité.

Une problématique est soulevée : certains joueurs d'origine étrangère n'osent pas porter plainte car ils sont sous le coup d'une ordonnance de quitter le territoire français (OQTF) et craignent les conséquences sur leur situation administrative.

Dans ces cas, seuls des témoignages ont pu être recueillis, notamment concernant des insultes verbales.

M. GASPARD rappelle que ces faits sont interdits par la loi et alerte sur le risque que, faute de réaction des instances, le club soit amené à vouloir gérer seul ces situations, avec des risques de mise en danger.

Mme RECOULES lit plusieurs témoignages de joueurs/joueuses et de dirigeants.

Ils indiquent notamment que :

- Certaines jeunes filles ne souhaitent plus jouer au football, par peur des insultes et violences verbales racistes.
- Les situations de racisme touchent particulièrement les équipes féminines, parfois entre joueuses, et se prolongent également sur les réseaux sociaux.
- Ces faits se produisent 5 à 6 fois par an.

Chez les garçons, les problématiques proviennent principalement du public.

Les mêmes constats sont faits chez les jeunes (U13 notamment), où ces comportements génèrent un mal-être, un sentiment d'injustice et de découragement.

Plusieurs faits sont signalés comme révélant une préméditation :

- Lors de déplacements, certains clubs accueillent la JS BASSIN avec du matériel visant à se moquer (ex. bouteilles de Fanta sur le banc de touche, en référence au prénom d'une joueuse de couleur de la JS BASSIN).
- Certains clubs refusent de se déplacer et déclarent forfait.

Il est rappelé que le Bassin decazeillois rassemble 28 nationalités différentes, avec une population comprenant de nombreux migrants, ce qui renforce le sentiment de stigmatisation du club.

Francis RIGAL exprime son ressenti personnel face à un racisme ciblé sur une population particulière, avec le sentiment que le club est clairement visé.

M. GASPARD Vice-Président, indique :

- Qu'il existe des solutions amiables à mettre en place en priorité,
- Mais qu'en l'absence de réaction, il saisira lui-même les instances judiciaires et dit que si rien n'est fait, certains risquent de se faire justice eux même.

Les dirigeants de la JS BASSIN soulignent :

- L'urgence d'intervenir, les jeunes ne souhaitant plus pratiquer,
- Un sentiment de désespoir grandissant,
- Des impacts directs sur les résultats sportifs et la vie du club.

Il est dit qu'un engagement de leur part a été pris auprès des jeunes pour que la Saison 2026 soit différente. Les participants indiquent leur volonté de saisir le procureur de la République si la situation se poursuit.

Le Club de JS BASSIN demande que le DISTRICT AVEYRON FOOTBALL :

- Engage une démarche pédagogique auprès des clubs, des éducateurs, ...
- Rappelle les responsabilités de chaque club, notamment dans la gestion de son public,
- Condamne clairement les propos racistes, y compris lorsqu'ils sont minimisés comme étant « pour rigoler » ou « sans méchanceté ».
- Condamne fermement ces comportements.

Avis et recommandation.

La Commission ne méconnaît pas la difficulté de la tâche qui est la sienne de trouver au-delà du constat la ou les mesures de nature à apporter une solution aux difficultés constatées.

En premier lieu, il doit être rappelé que le DISTRICT AVEYRON FOOTBALL ne découvre pas à l'occasion de ce dossier la problématique des incivilités qui sont présentes dans le Football.

Diverses initiatives ont été mises en œuvre dans le passé en appelant au respect des valeurs éthiques du Football.

La création d'une Commission ETHIQUE chargée en particulier de la gestion de ces incivilités en est la démonstration si besoin était.

En second lieu, comme l'a rappelé devant la Commission un dirigeant de la JS BASSIN, ces agissements tombent sous le coup de la loi.

Ne craignons pas de souligner que le règlement de ces incivilités relève du civisme de tous les acteurs du football (joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs).

Il convient de dire et répéter que toutes les formes d'incivilités (telles que le racisme, le sexisme, l'homophobie...) n'ont pas leur place dans le monde sportif et a fortiori dans le football.

Ce message sera toujours porté par le DISTRICT AVEYRON FOOTBALL.

Alors, que faire ?

Un premier point critique est la banalisation de ces agissements qui conduit à une forme de tolérance, puisque « c'est pour rigoler » ou « ce n'est pas méchant ».

La tolérance zéro est une forme de réponse, en particulier en direction des jeunes joueurs.

Cette action constitue un travail de prévention qui relève des adultes (éducateurs, arbitres, dirigeants) et permet d'envisager que le jeune joueur soit un joueur adulte qui respecte les règles.

Une des autres difficultés majeures est la circulation de l'information qui est pourtant une question essentielle qui seule permet la prise en compte d'une problématique et le travail de prévention évoqué plus haut.

Que ce soit par négligence, par ignorance ou par manque d'intérêt ou tout autre motif, cette situation n'est pas satisfaisante.

Les dirigeants doivent se mobiliser.

Il est recommandé que chaque club désigne sur la base du volontariat un Référent Ethique chargé de la prévention des comportements contraires aux valeurs du football et du lien avec les instances du District, en particulier dans le domaine d'une bonne information.

Le club informera le District de la désignation de ce Référent Ethique.

Le Référent Ethique du District sera le Président de la Commission ETHIQUE.

Le Président de la Commission,



J.M. ANSELMi.